



Caution à rembourser colocation

Par **Aurelia_25**, le **02/11/2009** à **17:53**

Bonjour, rnrnIl y a 6 mois, j'ai décidé de vivre en colocation. En fait, on est entré à 2 colocataires plus une qui est restée depuis le contrat de bail de 01/07/2007. rnrnCe que je veux dire par là, au départ il y avait 3 coloc et 2 sont parties avant la fin du bail. Une autre fille et moi nous sommes entrées dans la colocation il y a 6 mois. Donc le contrat de bail d'origine n'a pas été cassé vu que la dernière colocataire n'est pas partie. rnrnMa question est la suivante : Nous devons donner aux anciennes colocataires une caution qui s'élève à 370 euros chacune. A la fin du bail soit le 01/07/2010, si l'agence rend la caution à qui ?